

Monsieur Walter Thurnherr
Chancelier de la Confédération

Envoyé par email à beat.kuoni@bk.admin.ch

Berne, le 15 avril 2019

Prise de position sur la modification de la Loi fédérale sur les droits politiques (passage à la mise en exploitation du vote électronique)

Monsieur le chancelier de la Confédération,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la possibilité qui nous est offerte de prendre position sur le projet de modification de la Loi fédérale sur les droits politiques. Nous saisissons l'opportunité de vous transmettre notre position.

ICTswitzerland est l'association faîtière de l'économie TIC. L'association fondée en 1980 englobe 31 grandes et moyennes entreprises ainsi que 21 associations. ICTswitzerland représente leurs intérêts vis-à-vis du public, des autorités et d'autres associations. Elle a pour but de promouvoir et de poursuivre le développement des technologies numériques ainsi que la formation de base et la formation continue de professionnels des TIC. En outre, ICTswitzerland s'investit dans le domaine de la détection et de la protection contre les cyberrisques. En Suisse, environ 200'000 professionnels TIC sont employés dans toutes les branches de l'économie et dans l'administration publique (2017). Avec une valeur ajoutée brute de 29,7 milliards de francs (2015), la branche des TIC constitue la septième plus grande branche économique de Suisse.

Notre position de base : pas d'inscription dans le droit ordinaire et prolongation de la phase d'essai

De manière générale, ICTswitzerland se positionne en faveur d'un vote électronique sécurisé. Le débat en cours autour de la sécurité des solutions de e-voting incite néanmoins ICTswitzerland à se montrer critique à l'égard de la mise en exploitation à l'heure actuelle du vote électronique. ICTswitzerland rejette ainsi le projet proposé de révision visant à modifier la Loi fédérale sur les droits politiques qui souhaite mettre fin à la phase d'essai et à ancrer légalement le vote électronique comme moyen de vote ordinaire.

Arguments principaux pour le rejet du projet de révision

Préserver les piliers de notre démocratie : « la sécurité prime sur la vitesse »

Compte tenu de l'importance pour notre société des élections et des votations, les exigences les plus strictes doivent s'appliquer au vote électronique. Il est évident que chaque système de vote, que cela soit dans les urnes, par correspondance ou de manière électronique, est potentiellement victime de fraude ou de manipulation. Un système généralisé de vote électronique offrirait en revanche des risques d'une toute autre nature et avec une étendue bien plus importante.

Les solutions suisses testées jusqu'à aujourd'hui pour le vote électronique n'ont pas répondu aux exigences de sécurité nécessaires, comme le laisse entrevoir le récent test de piratage de la solution de vote électronique proposée par la Poste. Les résultats ont incité la Poste à renoncer à mettre son système de vote électronique à disposition pour les votations du 19 mai 2019. La solution établie à Genève a même été complètement abandonnée. Ces premiers résultats ne constituent en aucun cas une base solide pour renforcer la confiance des citoyens dans les systèmes de vote électronique. Il s'agit des piliers de notre système politique et de la conception que notre pays se fait de lui-même. C'est pourquoi le principe qui dit que « la sécurité prime sur la vitesse » doit s'appliquer.

Pour ICTswitzerland, il n'est ainsi pas approprié de mettre fin dès aujourd'hui à la phase d'essai et de décider d'une introduction à l'échelon national du vote électronique, ceci d'autant plus qu'il n'y a aucune raison de se précipiter pour le passage à la mise en exploitation. Dans ce dossier, le temps n'est pas un facteur décisif. La solution adéquate est celle de la poursuite de la phase d'essai avec des limites clairement définies et un rythme adapté.

Poursuivre le développement du vote électronique et augmenter la confiance

Sur la question du vote électronique, ICTswitzerland est convaincue qu'il faut avant tout se concentrer sur le développement futur. Les questions ouvertes, telles que la gestion décentralisée des données ou la séparation du registre électoral du logiciel de vote, doivent également être abordées. Une attention particulière doit également être portée à l'examen critique des fournisseurs de technologie (Supply Chain Security). Une autre priorité devrait être accordée à la facilité d'utilisation pour que le vote électronique représente une vraie valeur ajoutée pour les citoyennes et citoyens suisses. Dans ce contexte, on devrait entre autres viser à développer un système sans rupture de média, c'est-à-dire un processus de coordination pouvant être géré de manière entièrement numérique.

Développer des solutions de cyberadministration pertinentes plutôt que de vouloir absolument réaliser le vote électronique comme projet de prestige

Selon ses propres déclarations, le Conseil fédéral attache une « importance particulière » au vote électronique. Nous pensons au contraire que les piliers de notre démocratie directe sont le mauvais endroit pour développer des projets de prestige. Les conséquences potentielles seraient trop lourdes et la confiance trop fragile. Le débat public extrêmement critique sur le vote électronique menace désormais de jeter un éclairage négatif sur d'autres projets de cyberadministration. Nous ne pouvons nous y résoudre.

Il existe de nombreux autres projets prioritaires dans le domaine de la cyberadministration que la Suisse devrait faire avancer. Il est notamment urgent d'agir dans des services de base, tels que la carte d'identité électronique, et des projets cruciaux pour l'économie, tels que les permis de travail électroniques, les registres commerciaux électroniques ou les registres fonciers numériques. Des études internationales telles que le « E-Government Benchmark 2018 » et l'« Étude nationale sur la cyberadministration 2019 » récemment publiée par E-Government Suisse montrent qu'il reste encore beaucoup à faire au niveau des cantons et des communes. L'étude nationale montre également que les Suisses continuent à souhaiter davantage de services électroniques et que leur confiance est intacte.¹ Nous suggérons que la Confédération veille à renforcer cette confiance plutôt que de la mettre en danger avec des projets de prestige risqués.

En bref

En raison du débat actuel sur la sécurité des systèmes de vote électronique, ICTswitzerland rejette le passage à la mise en exploitation du vote électronique et, partant, le projet proposé de révision concernant la modification de la Loi fédérale sur les droits politiques.

ICTswitzerland est convaincue que dans le cas du vote électronique les efforts doivent se concentrer sur le développement du système. Il convient avant tout d'améliorer la facilité d'utilisation et de régler les questions centrales telles que le stockage décentralisé des données ou la séparation du registre électoral du logiciel de vote.

L'organisation faîtière du secteur des TIC se prononce de manière générale en faveur de la cyberadministration ; les possibilités offertes par la numérisation devraient être utilisées au mieux dans l'intérêt de tous. Le vote électronique doit également en faire partie, mais en temps voulu. Du point de vue d'ICTswitzerland, un développement modéré du vote électronique, tenant compte du principe qui veut que « la sécurité prime sur la vitesse », est la bonne voie à suivre.

ICTswitzerland préconise de donner avant tout la priorité à d'autres projets d'e-gouvernement importants au lieu de foncer avec le projet de prestige du vote électronique. Il est urgent d'agir en Suisse dans les services de base tels que la carte d'identité électronique (E-ID) et dans les projets présentant un intérêt substantiel pour l'économie, tels que les permis de travail électroniques, les registres de commerce électroniques ou les registres fonciers numériques.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre position et nous tenons à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos cordiales salutations



Andreas Kaelin

Directeur général d'ICTswitzerland

¹ Pour les études sur la cyberadministration ainsi que des mesures quantitatives, cf. Messgrösse E-Government sur la plateforme digital.swiss